



Déclaration relative à la lutte contre les stéréotypes fondés sur le genre dans les médias audiovisuels

Les institutions membres du Réseau des institutions de régulation méditerranéennes (RIRM), réunies les 22 et 23 novembre 2012 à Lisbonne, sous la présidence de l'Autorité de radiodiffusion de Malte (BAM), à l'invitation de l'Autorité portugaise de régulation pour la communication sociale (ERC) nommée à la présidence du réseau à l'issue de la réunion, ont réaffirmé leur détermination à donner plein effet à la déclaration sur la régulation des contenus audiovisuels adoptée le 3 octobre 2008 à Reggio Calabria.

Elles ont décidé d'adopter une Déclaration relative à la lutte contre les stéréotypes fondés sur le genre dans les médias audiovisuels, en application de l'article 2.1 de la déclaration précitée relatif au respect de la personne humaine et de l'altérité.

Les institutions membres, conscientes du rôle qu'elles doivent jouer pour promouvoir une représentation des femmes non stéréotypée dans les médias audiovisuels, s'engagent à mener des actions pendant la présidence portugaise 2012/2013 avec les objectifs suivants :

- Adopter des indicateurs et des outils d'évaluation qui permettent d'identifier le sexisme et la diffusion de stéréotypes discriminatoires dans les médias audiovisuels, en particulier dans les programmes d'information, les émissions de fiction et de divertissement, ainsi que dans la publicité.
- Promouvoir la réalisation d'études ou de recherches en utilisant une approche concertée qui permette d'évaluer de façon homogène la discrimination de genre dans les contenus audiovisuels.
- Engager une collaboration active et volontariste avec les médias audiovisuels par la voie de la co-régulation pour lutter efficacement contre les stéréotypes sexistes dans les programmes.

A cette fin, le Réseau des institutions de régulation méditerranéennes décide de la mise en place d'un groupe de travail pour mettre en œuvre les objectifs de cette déclaration.